



Sainte-Anne
de-Beaupré

GUIDE D'ACCUEIL DU NOUVEAU CITOYEN DE SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ

Bienvenue chez vous!



Un flot d'énergies!



Il me fait plaisir de vous présenter notre Guide d'accueil du citoyen qui vous informera des services offerts par la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré.

Sainte-Anne-de-Beaupré est, grâce à sa majestueuse basilique, une ville touristique de grande renommée. Tous les ans, les pèlerins viennent en grand nombre pour la neuvaine qui a lieu en juillet.

Ainsi, en saison estivale, Sainte-Anne-de-Beaupré devient une ville dynamisée par l'arrivée des touristes venus visiter les différents attraits et activités qu'offrent notre ville et La Côte-de-Beaupré.

Le reste de l'année, Sainte-Anne est quotidiennement fréquentée par les citoyens de toute la Côte-de-Beaupré, puisqu'elle regroupe sur son territoire la plus grande quantité de commerces, services et restaurants de la région, ce qui fait d'elle une ville animée et vivante.

Sainte-Anne est également une ville en développement et en venant vous y installer, vous contribuerez, en tant que citoyen, à son évolution.

Je vous laisse feuilleter les pages de notre guide et découvrir notre belle région. Sachez que l'équipe municipale est toujours disposée à répondre à vos questions. Le conseil et moi-même, sommes très heureux de vous accueillir.

Jacques Bouchard, maire

Présentation générale

Située à une vingtaine de minutes de Québec, Sainte-Anne-de-Beaupré s'étend le long du fleuve St-Laurent, à proximité du Mont-Sainte-Anne.

Elle bénéficie ainsi, d'une situation géographique privilégiée, entourée de paysages champêtres et riche d'un patrimoine historique des plus remarquables.

C'est également sur son territoire que sont localisés la plupart des commerces de proximité, les restaurants et services de la Côte-de-Beaupré.



Crédit photo : Manon Dumas, Photographe

Un peu d'histoire

D'abord appelée Petit Cap, puis Sainte-Anne, Sainte-Anne-de-Beaupré est devenue officiellement la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré en 1973.

L'agriculture et la coupe du bois ont constitué un moteur d'expansion majeur, mais c'est le tourisme religieux qui a, en grande partie, contribué au développement du territoire.

La Basilique Sainte-Anne, érigée dans les années 1870, détruite presque totalement par le feu, puis reconstruite dans les années 1920, a attiré au fil des ans de nombreux visiteurs et avec cette affluence les motels et les services se sont développés.

Aujourd'hui, Sainte-Anne-de-Beaupré est encore un lieu de pèlerinage de renommée mondiale.



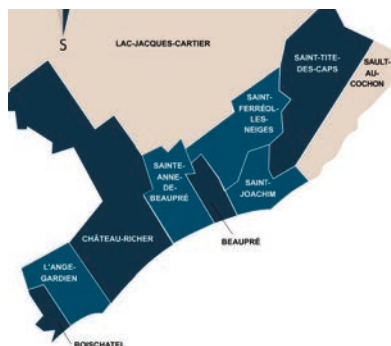
Crédit photo: François-Marie Héraud

Sainte-Anne et la MRC de La Côte-de-Beaupré

Sainte-Anne-de-Beaupré fait partie du territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré qui compte 8 municipalités établies le long du fleuve en allant vers la montagne. En partant de Québec vers l'Est, on trouve les municipalités de Boischatel, L'Ange-Gardien, Château-Richer, Sainte-Anne-de-Beaupré, Beaupré, St-Joachim, St-Ferréol-les-Neiges et St-Tite des Caps. Ces municipalités offrent autant de variété dans les paysages que dans les milieux de vie.

La MRC administre les dossiers qui sont de compétence régionale, nécessitant un effort de concertation entre les municipalités d'un même territoire. Ces dossiers sont notamment l'aménagement du territoire, la gestion des matières recyclables, les ventes pour non-paiement de taxes, l'aide à la rénovation patrimoniale, et l'administration des territoires non organisés.

Pour joindre la MRC: **418 824-3420**
www.mrccotedebeaupre.com



Un flot d'énergies!



Les membres du conseil

Crédit photo: Ariane Touzin, Photographe



Jacques Bouchard, maire

D'office membre de tous les comités



Mme Lucie Gravel, siège #1

Substitut du maire à la M.R.C.

Représentante du service des travaux publics

Comité consultatif d'urbanisme

Comité de démolition



Mme Amélie Fortin, siège # 2

Comité d'accueil des nouveaux arrivants/Politique familiale

Comité loisirs et Culture/Comité de revitalisation

Conseil d'Administration de la résidence Ste-Anne-de-Beaupré

Comité de démolition

Regroupement des intervenants culturels (RICCB)



M. Denis Leclerc, siège # 3

Comité de gestion des matières résiduelles

Conseil d'administration de la Régie de l'Aréna

Comité finances/Ressources humaines/Comité santé et sécurité

Relations avec le milieu/Comité de revitalisation

Représentant du service des incendies



Mme Caroline Nicole, siège # 4

Comité consultatif d'urbanisme/Comité de démolition

Comité loisirs et culture

Comité PLUMobile



Mme Manon Trépanier, siège # 5

Conseil d'administration de la résidence Ste-Anne-de-Beaupré/OMH

Comité finances

Ressources humaines



M. Martin Dionne, siège # 6

Conseil d'administration de la Régie de l'Aréna/Comité piscine intermunicipale

Conseil d'administration de la résidence Ste-Anne-de-Beaupré

Usine intermunicipale de traitement des eaux usées

Comité finances

L'équipe administrative

Frédéric Drolet-Gervais, directeur général et greffier-trésorier
Courriel: fdrolet@sainteannedebeaupre.com

Patricia Cordier, trésorière-adjointe et coordonnatrice à l'administration
Courriel: pcordier@sainteannedebeaupre.com

Lucie Masselotte, adjointe administrative
Courriel: info@sainteannedebeaupre.com

Frédéric Harvey, responsable du service de l'urbanisme
Courriel: fharvey@sainteannedebeaupre.com

Manon Cadrin, directrice du service des loisirs et de la culture
Courriel: loisirs@sainteannedebeaupre.com

Christian Bilodeau, directeur du service des travaux publics et des infrastructures
Courriel: cbilodeau@sainteannedebeaupre.com

René Morel, directeur du service de sécurité incendie
Courriel: incendie@sainteannedebeaupre.com



Crédit photo : Manon Dumas, Photographe

Un flot d'énergies!



Les bâtiments municipaux

L'Hôtel de ville

9336, avenue Royale
418 827-3191
info@sainteannedebeaupre.com
www.sainteannedebeaupre.com

Horaire :

Lundi au vendredi 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 00 à 16 h 30
Horaire d'été (15 juin- 15 septembre):
lundi à jeudi 8 h à 12 h et 12 h 45 à 16 h 30
vendredi : 8 h à 12 h

Le Centre des loisirs et le terrain de jeu

10 000, boulevard Ste-Anne
418 827-4112
loisirs@sainteannedebeaupre.com



Le centre des loisirs offre la possibilité de jouer aux quilles et au billard, selon les disponibilités. Plusieurs ligues de quilles s'exercent toutes les semaines sur nos allées, de septembre à avril. Un grand gymnase est aussi disponible pour différents événements sportifs, conférences, ou spectacles. La location de salles est également possible pour des réunions telles que des baptêmes, fêtes d'enfant, après-funérailles, etc.

Des programmations d'activités variées sont offertes (automne-hiver), il y en a pour tous les goûts et tous les âges.

Durant l'été, le camp de jour pour les enfants de 5 à 11 ans, se tient sur le site du centre des loisirs et du terrain de jeu.

Le terrain de jeu est situé juste à côté du Centre des loisirs. Des modules de jeux sont disponibles pour les tout-petits et d'autres pour les plus grands.

Au même endroit, vous y trouverez la piscine extérieure, le terrain de baseball, le terrain de soccer ainsi qu'un terrain de basketball.

Pour info:

Association baseball Beauport : <https://www.baseballbeauport.qc.ca>

Association de soccer des premières seigneuries (ASDPS) : <https://www.asdps.ca>

C'est à cet endroit également, que la patinoire extérieure est installée au début de l'hiver lorsque les conditions le permettent.

Horaire du centre: Lundi au vendredi: 12h30 à 16h30 et 18h à 21h30
 Samedi et dimanche: 12h30 à 16h30

Note: Le centre des loisirs est fermé de mai à septembre, puisqu'il est réservé à l'usage des enfants du camp de jour. Pour les mêmes raisons, les infrastructures du terrain de jeu ainsi que la piscine extérieure ne sont pas accessibles au grand public durant la journée à compter de la fin juin jusqu'à la mi-août.

La Bibliothèque Alphonse Paré :

9336, avenue Royale

418 827-2992

biblioalphonsepare@hotmail.com

<https://www.facebook.com/biblioalphonsepare>



Située dans la partie gauche de l'hôtel de ville, la Bibliothèque Alphonse Paré offre une diversité de livres pour toutes les tranches d'âge. Étant affiliée au Réseau biblio de la Capitale Nationale et de la Chaudière-Appalaches, elle permet l'accès à un grand nombre de livres numériques, audio, ainsi qu'à une grande diversité d'ouvrages et de contenus culturels.

Heures d'ouverture: Mardi de 12h30 à 15h30 et 18h à 20h
 Jeudi de 18h à 20h
 Dimanche (septembre à mai) de 10h à 12h

Centre aquatique "Entre fleuve et montagne":

70, rue des Érables

Beaupré (Québec) G0A 1E0

marieeve.gaboury@villedebeaupre.com

418 827-8902, poste 201

Situé à Beaupré, le Centre aquatique Entre fleuve et montagnes est accessible en hiver comme en été, aux citoyens de Sainte-Anne-de-Beaupré en raison d'une entente intermunicipale. Il propose une variété de cours, d'activités aquatiques, et des plages d'horaires pour la natation libre !



Un flot d'énergies!



Informations utiles

Les assemblées du conseil

Les assemblées du conseil ont généralement lieu tous les premiers lundis du mois. S'il advient que le lundi est un jour férié, l'assemblée est reportée au jour suivant ou au lundi de la semaine d'après. Le calendrier des séances est adopté à chaque fin de l'année pour l'année suivante.

Pour consulter le calendrier des séances

www.sainteannedebeaupre.com

Dates de paiement des taxes et modalités

Les comptes de taxes annuels sont envoyés autour du 15 février de chaque année. Les montants supérieurs à 300\$ sont payables en 4 versements. Les montants des versements sont indiqués au bas du compte de taxes avec les dates d'échéance suivantes: 15 mars, 15 mai, 15 juillet, 15 octobre

Elles sont payables en chèque, argent comptant ou par débit au bureau de la Ville. Ils sont également payables en ligne ou par paiement préautorisé.

Pour infos 418 827-3191.

Service d'accueil nouveaux arrivants (SANA)

Le Service d'accueil des nouveaux arrivants (SANA), propose divers services pour les citoyens qui viennent s'installer à Sainte-Anne-de-Beaupré. Ceux qui le désirent peuvent demander gratuitement de l'aide pour leur intégration, auprès de cet organisme. Leurs services comprennent le soutien à l'installation, l'accompagnement aux familles, des activités d'accueil et d'intégration, le soutien à l'insertion professionnelle, l'appui aux démarches d'immigration, etc.

Quels que soient vos besoins en terme d'intégration à votre arrivée, n'hésitez pas à les contacter!

Agente Place aux jeunes 418827-8211 poste 523

Agente de liaison interculturelle
418 827-8211 poste 530

Sur place: 216 rue Prévost, Beaupré

www.cje-appui.qc.ca



Urbanisme et réglementation

Demande de permis

Que ce soit pour installer une piscine, ajouter un cabanon sur votre terrain, construire un garage, agrandir votre maison, ou même pour certains types de rénovations, vous aurez besoin d'un permis.

Dans certains cas, un permis n'est pas nécessaire, mais des normes sont à respecter. Informez-vous à chaque fois, auprès du responsable de l'urbanisme de la Ville, afin de vous assurer d'être conforme à la réglementation.

Également, certains secteurs de Sainte-Anne-de-Beaupré sont soumis au PIIA, Plan d'implantation et d'intégration architecturale, comme par exemple, l'avenue Royale. Dans ces secteurs, certains projets doivent être présentés au comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) avant d'obtenir un permis. Ce processus peut parfois allonger le délais d'émission du permis. Prenez vos informations suffisamment en avance, afin de bien planifier votre projet et respecter les échéances que vous vous êtes fixées.

Pour toutes questions à ce sujet, vous devez vous adresser au responsable du service de l'urbanisme M. Frédéric Harvey.



Crédit photo : Manon Dumas, Photographie

Un flot d'énergies!



Abris d'autos temporaires

Les abris d'autos temporaires sont autorisés uniquement durant la période du 15 octobre au 15 mai de l'année suivante et doivent être installés sur un espace de stationnement. Il n'est pas nécessaire d'obtenir un permis pour installer un abri d'autos, cependant les normes suivantes doivent être respectées :

- L'abri d'auto doit être installé à une distance d'au moins 1,5 mètres de la bordure de rue ou du pavage sans jamais empiéter sur l'emprise de la rue
- Il doit être distant d'au moins 1,5 mètres d'une borne fontaine, et ne doit en aucun cas, être fixé à celle-ci

Pour plus d'informations ou en cas de doute, informez vous auprès du responsable du service de l'urbanisme.

Licences de chiens

Tous les propriétaires de chien(s) doivent se procurer une licence pour leur(s) chien(s) au coût de 20\$ et valide pour la durée de vie du chien. Cette licence nous permettra de l'identifier au besoin.

Pour cela, vous devez vous présenter à l'hôtel de ville, afin de compléter un court formulaire contenant les informations de votre animal et vos coordonnées.

Notez également que selon la réglementation en vigueur, un chien doit en tout temps être attaché lors de ses déplacements dans les lieux publics, et doit en tout temps rester sur le terrain de son propriétaire, que ce soit par le biais d'une attache ou d'un enclos. Il est strictement interdit de laisser son animal se promener librement sur les propriétés d'autrui.



Feu de foyer et permis de brûlage

Sur tout le territoire de Sainte-Anne-de-Beaupré, comme dans la plupart des municipalités, vous devez être équipé d'un foyer conforme lorsque vous voulez allumer un feu sur votre terrain.

L'installation peut être construite en pierre, en brique ou en blocs de béton ou encore préfabriqué en métal de façon permanente ou portative. Dans tous les cas, il doit être équipé d'un pare étincelles. Sa hauteur maximale doit être 1,8 mètre en incluant la cheminée.

De plus, il doit être installé à une distance d'au moins 3 mètres des limites de propriété, à 3 mètres de tout bâtiment dans le cas d'une cour privée résidentielle et à 5 mètres de tous véhicules, équipements récréatifs ou réservoir de combustible.

Notez également, qu'un tel équipement est conçu pour y brûler uniquement des bûches, des branches ou du branchage. Lorsque vous prévoyez allumer un feu à ciel ouvert afin d'y brûler des branches en plus grandes quantités, vous devez avoir obtenu l'accord de la municipalité et avoir reçu un permis de brûlage. Pour ce faire, contactez l'hôtel de ville qui vous informera de la démarche.

Stationnement

À compter du 15 novembre jusqu'au 1^{er} avril de l'année suivante le stationnement est interdit sur toutes les rues, chemins et voies publiques, afin de ne pas nuire aux opérations de déneigement.

En dehors de cette période le stationnement est interdit, tout le long de l'avenue Royale, sauf où des cases de stationnement indiquent le contraire. Dans toutes les autres rues, les endroits où le stationnement est autorisé, sont désignés par les panneaux de signalisation.



Crédit photo : Manon Dumas, Photographe

Un flot d'énergies!



Les collectes de matières résiduelles et les encombrants

Les ordures ménagères :

Afin d'être conformes à la réglementation, toutes les propriétés à vocation résidentielle doivent être équipées d'un bac à déchet roulant de 240 ou 360 litres, noir ou vert.

La collecte des **bacs roulants** se fait tous **les lundis**. Le bac roulant doit être placé en bordure de la rue ou du trottoir au plus tôt la veille de la collecte.

Notez que tout nouveau propriétaire est responsable de se procurer lui-même, un bac roulant conforme, à ses frais.



Pour les commerces, il est préférable de vous doter de conteneurs à déchets à chargement avant, du volume de votre choix selon vos besoins. **La collecte des conteneurs se fait tous les lundis du 1er octobre au 31 mai et les lundis et jeudis du 1er juin au 30 septembre.** Notez que les commerces équipés de bacs résidentiels sont collectés la même journée que les résidences, soit tous les lundis.

Les résidus alimentaires :

Les résidus alimentaires sont collectés en même temps que les ordures ménagères, soit tous les lundis. Pour cela il est nécessaire de les déposer dans un sac mauve, prévu à cet effet, lequel doit lui-même être par la suite, jeté, convenablement fermé, dans le bac roulant des ordures ménagères.

La MRC organise deux distributions de sacs mauves par année, mais si ce n'est pas suffisant, il est possible de s'en procurer à l'hôtel de ville. De même, l'hôtel de ville fournit aux citoyens un petit contenant à résidus alimentaires pour la maison, si nécessaire.

Les matières recyclables :

La collecte des matières recyclables relève de la MRC de La Côte-de-Beaupré. Les propriétés à vocation résidentielle sont généralement équipées d'un bac roulant de 360 litres de couleur bleue, identifié avec un numéro et le logo de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Ces bacs de recyclage sont fournis gratuitement aux propriétaires de résidence, à raison d'un par adresse, et reste en tout temps la propriété de la MRC. À cet effet, il est interdit de substituer, transformer ou endommager le bac qui vous sera fourni. Lorsque vous déménagez, quelque soit l'endroit, le bac qui vous a été prêté doit rester sur place.

Si à votre arrivée dans votre nouvelle résidence, aucun bac de ce type ne s'y trouve, vous pouvez en faire la demande auprès de la MRC. **La collecte des bacs roulants a lieu un jeudi sur deux, tout au long de l'année.**

Les commerces doivent s'équiper d'un conteneur ou d'un bac roulant à leur frais. **La collecte des conteneurs a lieu tous les mercredis.** Les commerces équipés de bacs roulants de type « résidentiel » sont collectés la même journée que les résidences, soit un jeudi sur deux.

Les encombrants

Trois collectes d'encombrants sont prévues chaque année, elles ont lieu aux mois de mai, juillet et octobre. Pour connaître les dates précises, vous pouvez consulter le site internet de Sainte-Anne-de-Beaupré ou téléphoner à l'hôtel de ville.

Notez que la compagnie qui effectue la cueillette des encombrants parcourt toutes les rues du territoire donc il est inutile de téléphoner pour nous aviser que vous voulez faire ramasser les vôtres.

Notez également que les encombrants doivent être déposés sur le bord de votre terrain, seulement la veille de la collecte. Tout encombrant déposé le jour même de la collecte ou le lendemain, ne sera pas ramassé, si la collecte a déjà été effectuée.



L'écocentre de Château-Richer et Sainte-Anne-de-Beaupré

Nous avons un écocentre, en partenariat avec la Ville de Château-Richer. Il est situé sur le territoire de la **Ville de Château-Richer, au 30, Côte de la Chapelle**. Vous pouvez y déposer à peu près tout ce qui n'est pas ramassé par le biais des collectes régulières. Il est ouvert à compter du mois d'avril jusqu'en novembre selon l'horaire suivant :

Mercredi 13 h à 19 h / samedi 8 h à 16 h.

Les 3 premières visites sont gratuites, et chaque visite supplémentaire est facturée 20 dollars. Pour plus de détails vous pouvez consulter le site de la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré ou de Château-Richer.

Un flot d'énergies!



Services publics

École primaire de la Place-de-L'Éveil
10 258, avenue Royale
Sainte-Anne-de-Beaupré QC G0A 3C0
Tél. : 418 821-8056

Cour municipale de La Côte-de-Beaupré
3, rue de la Seigneurie
Château-Richer QC G0A 1N0
Tél. : 418 827-3444

École secondaire du Mont-Ste-Anne
10 975, boulevard Ste-Anne
Beaupré QC G0A 1E0
Tél. : 418 821-8053

Aréna de La Côte-de-Beaupré
10 991, des Montagnards
Beaupré QC G0A 1E0
Tél. : 418 827-4501

Hôpital Sainte-Anne-de-Beaupré
11 000, des Montagnards
Beaupré QC G0A 1E0
Tél. : 418 827-3726

Caisse Desjardins de La Côte-de-Beaupré
9751, boulevard Ste-Anne
Sainte-Anne-de-Beaupré QC G0A 3C0
Tél. : 418 827-3768

Sûreté du Québec
9500, boulevard Ste-Anne
Sainte-Anne-de-Beaupré QC G0A 3C0
Tél. : 418 310-4141 ou 418 827-4545

Bureau de poste
9749, boulevard Ste-Anne
Sainte-Anne-de-Beaupré QC G0A 3C0
Tél. : 418 827-4116

Attraits et activités :

Voici une liste non exhaustive d'activités à faire et d'endroits à visiter (et revisiter) sur la Côte-de-Beaupré :

Le parc de la Chute-Montmorency
2490 avenue Royale
Québec QC G1C 1S1
Tél. : 1 844 522-4883
www.sepaq.com/destinations/parc-chutemontmorency

Le Karting KCR
164 route de St-Achillée
Château-Richer QC G0A 1N0
Tél. : 418 824-5278
kcr@kcr-karting.com
www.kcr-karting.com

Le vignoble Domaine L'Ange-Gardien
6869 avenue Royale
L'Ange-Gardien QC G0A 2K0
Tél. : 418 822-0636
info@vignoblelangegardien.com
www.vignoblelangegardien.com

Le musée Aux Trois Couvents
7976 avenue Royale
Château-Richer QC G0A 1N0
Tél. : 418 824-3677
info@auxtroiscouvents.org
www.auxtroiscouvents.org

Le Quai de Sainte-Anne
9840 boulevard Sainte-Anne
Sainte-Anne-de-Beaupré QC G0A 3C0

La Basilique Sainte-Anne
10018 avenue Royale
Sainte-Anne-de-Beaupré QC G0A 3C0
Tél. : 418 827-3781
secretariat@sanctuairesainteanne.org
www.sanctuairesainteanne.org

Le Mont-Ste-Anne
2000 boulevard des Beaux-Prés
Beaupré QC G0A 1E0
Tél. : 418 827-4561
info@mont-sainte-anne.com
www.mont-sainte-anne.com

Centre aquatique
« Entre Fleuve et montagnes »
70, rue-des Érables
Beaupré QC G0A 1E0
Tél: 418 827-8902

Le Canyon Ste-Anne
206, route 138 Est
Beaupré QC G0A 1E0
Tél. : 418 827-4057
canyon@canyonsa.qc.ca
www.canyonsa.qc.ca

La réserve faunique du Cap Tourmente
570 chemin du Cap-Tourmente
Saint-Joachim QC G0A 3X0
Tél. : 418 827-3776
ec.captourmente.ec@canada.ca

Le Sentier des Caps
2, rue Leclerc
St-Tite-des-Caps QC G0A 4J0
Tél. : 418 823-1117
info@sentierdescaps.com
www.sentierdescaps.com

Le musée de la Nature de St-Tite-des-Caps
341 Route 138
Saint-Tite-des-Caps QC G0A 4J0
Tél. : 418 571-6745



Un flot d'énergies!



Activités estivales!

Venez découvrir les activités offertes tout au long de l'été à Sainte-Anne-de-Beaupré. Plusieurs spectacles et animations sont proposés sur le site du Domaine Sainte-Anne, dont le Festival Rythme et Papilles. En juillet, ont lieu les activités autour de la fête de Sainte-Anne et la neuvaine, en août, le fameux Rodéo MSA, et en septembre, l'allée des Artisans sur le site du Quai de Sainte-Anne.

